

Légende :

- 1126 Numeros cadastraux
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Etat des lieux relevé le 16/03/2021
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Bordures (trottoirs, bateaux, etc...)
- Bâtiment
- Talus
- Zone de végétation dense
- Périmètre indicatif de la division foncière
- Projet de morcellement
- Limite réelle ancienne
- Accès et parkings privatifs aux lots

ATTENTION

Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende.

Document technique
Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.
Ce document n'est pas destiné à définir des limites foncières.
Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.

224

Courte description du projet :

- Projet de division foncière visant à créer 2 terrains à bâtir sans création d'espace commun: lots 1 et 2
- Les lots créés seront desservis depuis "la Rue du Grès" par l'intermédiaire de servitudes de passage et d'accès déjà existants.
- Le raccordement aux différents réseaux se fera sur les réseaux existants sous réserve de la faisabilité technique et des avis concessionnaires qui seront émis.

Accès sur la Rue du Grès par servitude existante

4.00

1

2

Rue du Grès

Terrain en travaux

Terrain en travaux

Accès sur la Rue du Grès par servitude existante

Bosquet d'arbustes

Voie d'accès en gravier

Terrain en travaux

DECLARATION PREALABLE

DP10: Plan de composition

Membre d'urgence
ANGELOTTI AMénagement
85 Avenue Georges Frêche
340 CARMEN LAZAR
Carmen@angelotti.fr

RELIEF
CONSEIL EN AMÉNAGEMENT
240 Chemin de la Tour de France 32023 AIGUES COPPE 1
Tél: 04.66.38.14.10
Courriel: nimes@relief.fr

VERGEZE

Section AC n°148-149
Site " Rue du Grès"

N° dossier : 20052PA-03

Date : Mai 2022
Planimétrie rattachée au système RGF 93 CC44
Altimétrie rattachée au système NGF

Orientation indicative établie d'après la documentation existante

Vu pour être annexé à l'arrêté en date du
28 JUIN 2022

Le Maire
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Echelle : 1/250

